

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Par Frédéric LALOUÉ

Membre du corps de l'Inspection générale des affaires sociales

Le développement spectaculaire de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est l'une des conséquences les plus significatives de la loi du 5 septembre 2018. L'impact budgétaire de cette évolution est considérable, conduisant les pouvoirs publics à prôner une réorientation des financements vers l'apprentissage dans l'enseignement secondaire, dont l'efficacité est comparativement plus forte en termes d'accès à l'emploi. Cependant, la promesse de mobilité sociale que porte l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est rare et précieuse ; elle invite à ne pas considérer ce phénomène sous l'angle exclusif d'une stricte rationalisation budgétaire.

La réforme portée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément modifié les règles de l'apprentissage : possibilité d'entrer en apprentissage jusqu'à 29 ans, fin du régime d'autorisation préalable et financement des centres de formation d'apprentis en fonction du nombre et de la valorisation des contrats d'apprentissage. Parallèlement, le dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis a été dans un premier temps simplifié, puis dans le contexte de crise sanitaire, considérablement renforcé.

Ces changements ont coïncidé avec une explosion du nombre d'apprentis, et parmi eux du nombre d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur. La part de ce dernier a dépassé celle de l'enseignement secondaire en 2020, et ne cesse de s'accroître. Il s'agit d'une évolution majeure des conditions de la formation et de l'emploi, dont le retentissement est considérable dans la vie concrète et intime des familles de plus de 500 000 jeunes préparant un diplôme ou un titre professionnel de l'enseignement supérieur.

Le Gouvernement continue d'afficher un objectif symbolique d'un million d'apprentis, qui est d'ores et déjà pratiquement atteint : le nombre total d'apprentis recensés au 31 décembre 2022, en cumulant secteur privé et secteur public, est de 980 000. Le coût budgétaire de ce volontarisme est évidemment très important, au point qu'on a pu parler d'un succès « dopé » à l'argent public (Vignaud, 2023). Pour autant, faut-il renoncer à un outil de mobilité sociale dont l'efficacité est avérée ?

Une montée en charge spectaculaire et un effort important pour les finances publiques

L'enseignement supérieur représente la majeure partie de l'augmentation des chiffres de l'apprentissage depuis 2018.

L'enseignement supérieur : 63 % des contrats d'apprentissage en 2022

Si la préparation des titres et diplômes de niveaux 5, 6, 7 et 8 (bac+2 et au-delà) ne concernait que 38 % des contrats d'apprentissage en 2018, leur part est désormais proche de 63 %.

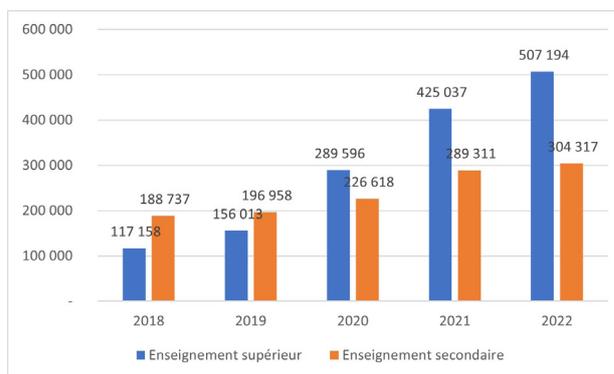


Figure 1 : Nouveaux contrats d'apprentissage du secteur privé (d'après les données de la DARES, Caractéristiques des contrats d'apprentissage 1993 à 2022).

Si l'on décompose cette progression en fonction du niveau de diplôme préparé, on constate que ce sont les niveaux 6 (bac+3) qui connaissent la plus forte progression (+ 12,5 points) avant les niveaux 5 (bac+2 ; + 4,9 points), les niveaux 7 et 8 (équivalents masters et doctorats) demeurant relativement stables en proportion, tout en progressant en valeur absolue (18 700 contrats en 2022 contre 7 600 en 2018).

Un dispositif coûteux pour les finances publiques

Le coût global de l'alternance fait l'objet d'estimations qui ne permettent pas d'isoler précisément la place de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Il est toutefois avéré que cette part est prééminente dans l'explosion du coût de l'alternance, que la Cour des comptes estime pour l'année 2022 à 16,8 Mds€, répartis entre 10 Mds€ dédiés au financement des contrats et 4,8 Mds€ d'aides à l'embauche d'alternants (Cour des comptes, 2023).

Cette situation correspond à une impasse budgétaire, qui se traduit par des déficits permanents et élevés de l'organisme chargé de refinancer le système, France compétences. La contribution unique de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (CUFPA), payée par les entreprises, est largement insuffisante pour couvrir les charges. L'État est obligé de venir compenser cet excès de dépenses au moyen de ses propres ressources budgétaires, provoquant une situation intenable sur la durée.

Des effets sociaux non négligeables

Sur l'accès et la qualité de l'emploi

L'effet de l'apprentissage sur l'insertion professionnelle résulte de deux facteurs : l'acquisition de compétences et de connaissances, d'une part, et la possibilité d'être recruté par l'entreprise formatrice, d'autre part. Les bénéfices de l'apprentissage sont avérés en termes d'accès à l'emploi, mais diminuent généralement à mesure que le niveau de formation s'élève. Lorsque l'on compare les taux d'insertion professionnelle, pour le même diplôme, des jeunes issus d'une formation par apprentissage et ceux issus d'une formation scolaire, le différentiel en faveur des premiers est de 30 points en CAP, de 25 points en BEP et de 15 points en BTS¹. L'enquête Génération du CEREQ met en évidence un écart dans les taux d'insertion de 20,6 points au bénéfice des apprentis de niveau bac et *infra*, et de 11,6 points pour les sortants de l'enseignement supérieur. La situation apparaît néanmoins contrastée entre filières.

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur améliore la qualité du premier emploi. Plus que la voie scolaire, il est une modalité de pré-recrutement de jeunes talents, et cette dimension s'accroît à mesure que le niveau de diplôme s'élève (CEREQ, 2021). Les emplois sont plus stables (davantage de CDI, moins de temps partiel), mieux rémunérés et suscitent une meilleure satisfaction générale chez les jeunes salariés.

Sur l'accès à la formation et aux diplômes

Les conditions économiques de l'apprentissage (rémunération, gratuité de la formation) sont attractives, et coïncident logiquement avec une plus grande ouverture sociale des études supérieures. S'y ajoutent des modalités de transmission des savoirs plus diverses, plus directement associées au geste professionnel, qui permettent de s'adapter à un plus grand nombre de jeunes.

Les données disponibles tant sur la catégorie socio-professionnelle des parents que sur le parcours

¹ Données Inserjeunes.

scolaire des apprentis corroborent ces éléments. L'apprentissage permet à un grand nombre de bacheliers technologiques et professionnels d'accéder à des formations de niveau plus élevé. Il ouvre les études supérieures aux jeunes dont les parents appartiennent à des catégories sociales moins favorisées (ouvriers, employés), quoique de manière contrastée entre les niveaux et les filières. Cet impact est particulièrement net pour les licences professionnelles, les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce, comme le montrent les publications du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI, 2022).

La progression de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur coïncide et participe à la féminisation de cette pédagogie. En 5 ans, la part des femmes chez les apprentis a connu une hausse de 5 points (MESRI, 2022).

Les autres effets potentiels difficilement évaluables

Le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur se voit fréquemment attribuer deux conséquences avantageuses qu'il est aujourd'hui difficile de documenter² :

- en premier lieu, il aurait permis de rapprocher l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise. On pense spontanément aux partenariats entre les CFA et les employeurs potentiels que cette pédagogie implique ;
- en second lieu, la place toujours plus importante de l'enseignement supérieur dans les chiffres de l'apprentissage contribuerait à améliorer l'image de ce dernier auprès de la population. Elle inciterait un système pédagogique traditionnellement réticent à orienter plus volontiers les jeunes vers ces filières.

Les termes du débat : la régulation financière à l'aune de l'impact social

L'argument gestionnaire : un coût budgétaire élevé au regard de l'impact emploi

Ne revenons pas sur le coût budgétaire de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. S'il n'est pas précisément établi, il ne fait aucun doute que son ampleur est considérable.

Ce coût est généralement rapporté à la plus-value imputée à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, généralement estimée à l'aune de l'impact emploi de ces modalités de formation. Or, si cet impact est avéré, il est moins important que celui de l'apprentissage *infra*-bac, comme le confirment l'ensemble des sources disponibles (Inserjeunes, MESRI).

² Il est cependant intéressant de se référer à la thèse d'Arnaud Pierrel sur ces questions : <http://nuxeo.edel.univ-poitiers.fr/nuxeo/site/esupversions/ffbd0015-1918-4b4d-8396-25879eafb2ae>

C'est l'argument majeur de la Cour des comptes lorsque celle-ci recommande de réallouer les moyens de l'apprentissage vers les premiers niveaux de qualification, c'est-à-dire l'enseignement secondaire. C'est le même argument qui conduit l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF) à préconiser à l'été 2023 d'imposer des mesures d'économies plus soutenues pour les CFA de l'enseignement supérieur.

L'argument d'équité : un « cadeau » aux employeurs incompatible avec les tensions sur la main-d'œuvre

Le réseau des multiples incitations à l'embauche en direction des employeurs d'apprentis est non seulement coûteux pour les finances publiques, mais également questionnable d'un point de vue économique à l'heure où les tensions de recrutement sont importantes dans de très nombreux métiers. Est-il utile de subventionner, par de multiples leviers, une embauche qui se ferait de toutes manières tant l'appétence des employeurs est grande et les candidats insuffisamment nombreux ?

Dans le même esprit, l'IGAS et l'IGF proposent dans leur rapport de 2023 de tenir compte des intérêts des entreprises privées, en privilégiant les secteurs qui connaissent des difficultés de recrutement, en modulant le taux de la CUFPA.

L'argument social : un outil de promotion sociale plébiscité par les jeunes

Une enquête de la conférence des présidents d'université (CPU) réalisée en mai 2021 révèle que 86 % des 6 500 apprentis répondants estiment que le fait que leur formation soit en apprentissage a joué un rôle déterminant dans le choix de leur cursus ; 30 % indiquent qu'ils n'auraient pas poursuivi leurs études sans cette possibilité (IGAS et IGF, 2023).

Une promesse à tenir : l'engagement de qualité

La réforme de 2018 a permis un essor considérable du nombre de CFA, au moyen d'une dérégulation du secteur. Les contrôles administratifs ont été remplacés par un système libéral, fondé sur deux piliers : la labellisation et la transparence des résultats.

Or, ces éléments restent largement à consolider. La certification est incarnée aujourd'hui par un label Qualiopi dont le taux de réussite, supérieur à 99 %, masque probablement un niveau d'exigence insuffisant. La transparence des résultats en termes d'accès à l'emploi est assurée par le dispositif Inserjeunes pour les CFA formant jusqu'au BTS, mais pas au-delà. Le projet Inser-sup doit rendre accessible à partir de la fin 2023 le taux d'emploi des jeunes diplômés de licence professionnelle et de master, afin d'éclairer les familles sur le choix du bon CFA.

Au-delà de ces éléments, il importera à l'avenir de développer les contrôles de la qualité pédagogique des CFA, aujourd'hui très limités et dispersés entre de trop nombreuses autorités administratives et paritaires. Si le

défi de la qualité reste à relever, le nouveau processus d'enregistrement des certifications par France compétences doit constituer la base d'une diffusion progressive de l'amélioration des standards de la formation par alternance.

Conclusion

L'accès au diplôme occupe une place particulièrement importante en France. La mobilité sociale est faible en France (OCDE, 2019), et que cette rigidité des positions acquises s'explique largement par l'incapacité des personnes appartenant à des familles modestes à accéder à des diplômes de l'enseignement supérieur (Institut des politiques publiques, 2023). La possibilité d'obtenir un tel diplôme *via* l'apprentissage est l'opportunité pour 500 000 jeunes d'atteindre chaque année cette reconnaissance académique, professionnelle et symbolique ; une raison d'espérer qu'il serait dommageable d'examiner sous le seul angle d'une stricte rationalisation budgétaire.

Cet enjeu dépasse évidemment le périmètre des politiques de l'emploi, dont les budgets sont fortement grevés par le succès phénoménal de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. L'équilibre financier de cet ensemble pourrait utilement s'ouvrir vers d'autres horizons, comme le partage du fardeau entre divers financeurs (Martinot, 2023), afin de préserver les acquis de ce qui restera probablement comme l'une des avancées sociales les plus significatives de ces dernières années.

Bibliographie

- CEREQ (2021), « Débuter en CDI : le plus de l'apprentissage », *Bref*, n°406, juin.
- COUR DES COMPTES (2023), « Recentrer le soutien à la formation professionnelle et à l'apprentissage », *Notes thématiques - contribution à la revue des finances publiques*, juillet.
- CPU (2021), « Enquête CPU : poursuivre le soutien de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur », juin.
- IGAS et IGF (2023), « Modalités de financement des centres de formation des apprentis (CFA) », rapport, juillet.
- INSTITUT DES POLITIQUES PUBLIQUES (2023), « La mobilité intergénérationnelle de revenus en France : une analyse comparative et géographique », Notes de l'IPP, octobre.
- MARTINOT B. (2023), « L'apprentissage au-delà des chiffres », Institut Montaigne, note d'éclairage, juin.
- MESRI (2022), « Les étudiants en apprentissage dans l'enseignement supérieur : effectif, profil et réussite », *Note d'information du SIES*, août.
- OCDE (2019), « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale », rapport, mai.
- PIERREL A. (2020), « Des amphis d'apprentis, Genèses, structuration et composition sociale des formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur », thèse de sociologie pour l'obtention du grade de docteur de l'Université de Poitiers, décembre.
- VUGNAUD M. (2023), « Apprentissage : un succès dopé à l'argent public », *L'Opinion*, 15 juin.